

COMMUNE DE BIGUGLIA



ARRÊTÉ DU MAIRE
N°69/2024

**Restriction de circulation sur la RT 11 –
Travaux d’entretien des espaces verts -**

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de l’entreprise CASA DI L’ORTU en date du 11/06/2024, mandatée par la Commune de Biguglia pour des travaux d’entretien des espaces verts du milieu la RT 11 entre ceppe et casatorra – qui auront lieu les 17, 18 et 19 juin 2024 de 19h à 2h du matin ;

Considérant qu’il y a lieu de régler la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l’intérêt général ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER – Une restriction de la circulation sur la RT11 en agglomération entre Ceppe et Casatorra, aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2024 de 19h à 2h du matin – Travaux d’entretien des espaces verts du milieu de RT11 par l’entreprise CASA DI L’ORTU.

ARTICLE 2 – Pendant cette période, une seule voie de circulation régulée sera maintenue de chaque côté de la RT11, une signalisation lumineuse sera mise en place par l’entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 – Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies entre Ceppe et Casatorra.

ARTICLE 4 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Haute-Corse sont chargées chacune en ce qui les concerne de l’exécution du présent arrêté.

Fait à BIGUGLIA, le 11 juin 2024



Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI